

Séance ordinaire du 7 avril 2009

Procès-verbal



01 - OUVERTURE DE LA SESSION :

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 avril 2009, à 20h00, au Centre culturel de Saint-Agapit situé au 1130, rue du Centenaire, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Madame Claudette Desrochers, conseillère siège #1

Madame Pierrette Paquin, conseillère siège #4

Monsieur Bernard Breton, conseiller siège #6

Madame Manon Provencher, conseiller siège #5

Sont absents:

Monsieur Gilles Rousseau, conseiller siège #2

Monsieur Rosaire Lemay, conseiller siège #3

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Ghislaine Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

1 - OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

02 (2009-04-116) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Pierrette Paquin et résolu, d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 avril 2009 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03 (2009-04-117) - LIBRE

3 - PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Bernard Breton et résolu unanimement de remettre à une session ultérieure l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2009.

Adopté à l'unanimité des conseillers

04 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

04.01 (2009-04-118) - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS SNC LAVALIN

4.1 - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS SNC LAVALIN

Il est proposé par le conseiller Bernard Breton et il est résolu, unanimement,

Que la facture numéro 504791, pour des honoraires professionnels, transmise par SNC Lavalin, pour le projet «Rues Parc Têtu et Demers», couvrant la période se terminant le 28 janvier 2009, au montant de 3 030,69 \$ soit payée.

Que la facture numéro 504758, pour des honoraires professionnels, transmise par SNC Lavalin, concernant le projet «Développement Vachon», couvrant la période se terminant le 28 janvier 2009, au montant de 890,14 \$ soit payée.

Que la facture numéro 505072, pour des honoraires professionnels, transmise par SNC Lavalin, concernant le projet «Développement Place de la Rivière», couvrant la période se terminant le 28 janvier 2009, au montant de 3 728,35 \$ soit payée.

Que la facture numéro 504673, pour des honoraires professionnels, transmise par SNC Lavalin, concernant le projet «Rues Côté et Olivier», couvrant la période se terminant le 28 janvier 2009, au montant de 586,49 \$, soit payée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

04.02 (2009-04-119) - VENTE APPAREILS TÉLÉPHONIQUES

4.2 - VENTE APPAREILS TÉLÉPHONIQUES

Il est proposé par la conseillère Manon Provencher et résolu, unanimement,

D'accepter l'offre des Entreprises Marcel Têtu d'acheter les 7 appareils de téléphone que la municipalité de Saint-Agapit s'apprête à se départir pour faire la place à un nouveau système téléphonique ainsi que de la boîte principale.

Que l'offre des Entreprises Marcel Têtu se chiffre à 500 \$ (soit 350 \$ pour les appareils et 150 \$ pour la boîte principale du système téléphonique).

Adopté à l'unanimité des conseillers

04.03 (2009-04-120) - DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION DES COWBOYS DE L'EST DU CANADA

4.3 - DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION DES COWBOYS DE L'EST DU CANADA

Attendu que l'Association des Cowboys de l'Est du Canada tiendra la grande finale des rodéos la première semaine d'octobre 2009 à Saint-Agapit;

Il est proposé par le conseiller Bernard Breton et il est résolu unanimement d'accorder une aide financière de 1 500 \$ à l'Association des Cowboys de l'Est du Canada.

Adopté à l'unanimité des conseillers

04.04 (2009-04-121) - PAIEMENT POUR SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS PAR TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY AVOCATS

4.4 - PAIEMENT POUR SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS PAR TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY AVOCATS

Il est proposé par la conseillère Manon Provencher et il est résolu unanimement

d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim à payer la facture numéro 74124, datée du 12 mars 2009, au montant de 9 973,55 \$, à Tremblay Bois Mignault Lemay avocat pour des services professionnels rendus dans le dossier Municipalité de Saint-Agapit c. Société d'agriculture du comté de Lotbinière, re: nullité de la sentence arbitrale du 3 décembre 2008.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

05.01 (2009-04-122) - RAPPORT SUR LA SITUATION DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES INCENDIES

5.1 - RAPPORT SUR LA SITUATION DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES INCENDIES

Il est proposé par la conseillère Pierrette Paquin et il est résolu à l'unanimité, de prendre acte du rapport du service de sécurité incendie pour les mois de mars 2009;

Alarme incendie :	1
Feu de bâtiment :	0

Feu déchets :	0
Feu d'installation électrique :	0
Feu de cheminée :	0
Désincarcération/accident de la route :	1
Assistance aux citoyens :	0
(Sauvetage d'une personne accident VTT)	0
Entraide aux municipalités :	1
TOTAL APPELS D'URGENCE	3
AUTRES APPELS ET ACTIVITÉS	0
Pratique :	1
Permis de feu :	0

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.02 (2009-04-123) - SUSPENSION DU SERVICE DE PREMIER RÉPONDANT DE SAINT-AGAPIT

5.2 - SUSPENSION TEMPORAIRE DU SERVICE DE PREMIER RÉPONDANT DE SAINT-AGAPIT

ATTENDU QUE depuis novembre 2008, la Municipalité de Saint-Agapit a suspendu temporairement les activités des Premiers répondants sur son territoire afin de leur permettre de procéder à une période de recrutement rendu nécessaire par la défection de nombreux membres;

ATTENDU QUE malgré les efforts mis pour recruter des personnes intéressées, il a été impossible d'enrôler assez de candidats pour établir des quarts de garde raisonnables et intéressant;

ATTENDU QUE les membres encore actifs du Service Premiers répondants ont décidé de ne pas maintenir leurs acquis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Pierrette Paquin et il est résolu, unanimement, de suspendre toutes activités pour les Premiers répondants de Saint-Agapit et ce, pour une période minimale d'un an.

De suspendre les formations prévues pour le maintien des acquis des membres encore actifs du Service Premiers répondants.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06 - TRANSPORT, AQUEDUC ET ÉGOUT

6 - TRANSPORT, AQUEDUC ET ÉGOUT

06.01 (2009-04-124) - OCTROI CONTRATS POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE 2009

6.1 - OCTROI CONTRATS POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE 2009

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit veut procéder à divers travaux d'entretien des rues et rangs de la municipalité (balayage de rues, lignage de rang, pose d'abat poussière, rapiéçage asphalte et pose de bouche fissures);

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite, auprès de divers fournisseurs;

ATTENDU QUE le Comité des Affaires municipales a analysé les soumissions et recommande d'octroyer les contrats au plus bas soumissionnaire;

Il est proposé par le conseiller Bernard Breton et il est unanimement résolu d'accepter l'offre

Des Entreprises Tréma inc., pour le balayage des rues, au tarif suivant:

Balai mécanique avec dompage à hauteur

variable, jusqu'à 13 pieds. Capacité de 4,5v3 95,00 \$/heure

Camion arroseur de rues avec capacité de

2 500 gallons 87,00 \$/heure

De **Dura-lignes**, pour le lignage de rang au coût de 0,187\$/mètre linéaire

De **SEBCI** pour le transport et l'épandage de chlorure de magnésium liquide 30%, au coût de 0,293\$/litre

Des **Entreprises Lévisiennes** pour la fourniture, le transport et la pose de 100 tonnes métriques d'enrobé bitumineux de type EB-10C, au prix de 134,65\$ la tonne métrique plus taxes

De **Pavage S.M.**, **Les Enduits S.M.** pour le scellement de fissures sur routes en enrobé bitumineux, au prix de 1,90\$ le mètre linéaire (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.02 (2009-04-125) - MANDAT SURVEILLANCE DES TRAVAUX EN RÉGIE - PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX - RUE INDUSTRIELLE - PARC INDUSTRIEL PHASE II

6.2 - MANDAT SURVEILLANCE DES TRAVAUX EN RÉGIE - PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX - RUE INDUSTRIELLE - PARC INDUSTRIEL PHASE II

Il est proposé par le conseiller Bernard Breton et il est résolu unanimement d'accepter la proposition d'honoraires professionnels, soumis par la firme SNC Lavalin, relativement à la surveillance des travaux du projet «PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX - RUE INDUSTRIELLE - PARC INDUSTRIEL PHASE II», pour un montant forfaitaire de 9 620\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.03 (2009-04-126) - MANDAT SURVEILLANCE DES TRAVAUX - PLUVIAL SECTEUR NORD-EST

6.3 - MANDAT SURVEILLANCE DES TRAVAUX - PLUVIAL SECTEUR NORD-EST

Il est proposé par le conseiller Bernard Breton et il est résolu unanimement d'accepter la proposition d'honoraires professionnels, soumis par la firme SNC Lavalin, relativement à la surveillance des travaux du projet «PLUVIAL SECTEUR NORD-EST», pour un montant forfaitaire de 19 440 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.04 (2009-04-127) - MANDAT SURVEILLANCE DES TRAVAUX EN RÉGIE - RÉFECTION DE VOIRIE RUE DU PARC TÊTU

6.4 - MANDAT SURVEILLANCE DES TRAVAUX EN RÉGIE - RÉFECTION DE VOIRIE RUE DU PARC TÊTU

Il est proposé par le conseiller Bernard Breton et il est résolu unanimement d'accepter la proposition d'honoraires professionnels, soumis par la firme SNC Lavalin, relativement à la surveillance des travaux du projet «RÉFECTION DE VOIRIE RUE DU PARC TÊTU», pour un montant forfaitaire de 22 050\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.05 (2009-04-128) - ACHAT DE MEMBRANE SOLÉNO TXR

6.5 - TRAVAUX DE LA ROUTE GOURDEAU & ROUTE MOREAU - MEMBRANE GÉOTEXTILE

ATTENDU l'offre de services déposée par la Coop La Seigneurie - succursale St-Agapit pour la fourniture d'une membrane géotextile pour recouvrir une partie de la chaussée de la route Gourdeau & route Moreau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Breton et il est résolu, unanimement,

Que le conseil accepte d'attribuer le contrat pour la fourniture de 10 rouleaux de membrane géotextile «Soleno TXR Type 2», à la Coop La Seigneurie, succursale Saint-Agapit, au montant de 9 555.00 \$ taxes en sus, pour le recouvrement d'une partie de la route Gourdeau et route Moreau.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.06 (2009-04-129) - OCTROI CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DE VOIRIE, D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS DOMESTIQUE ET PLUVIAL POUR LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES RUES - DÉVELOPPEMENT AGROPUR

6.6 - OCTROI CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS DOMESTIQUE ET DE PLUVIAL ET DE VOIRIE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE - DÉVELOPPEMENT AGROPUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit veut procéder à des travaux d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial ainsi que de voirie pour la construction d'une nouvelle rue (305 m): **Développement Agropur**;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions par voie d'appels d'offres publics;

ATTENDU QUE les soumissions reçues et trouvées conformes sont au nombre de dix-neuf (19);

ATTENDU QUE le rapport d'analyse de soumissions de la firme SNC Lavalin Inc. en date du 24 mars 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Breton et résolu unanimement:

QUE conditionnellement à l'acceptation par le Ministère des Affaires municipales du règlement d'emprunt numéro 286-02-09, le conseil municipal

accepte la soumission présentée, par le plus bas soumissionnaire conforme, soit **Construction Lemay Inc.**, 2337, rue Principale, St-Edouard-de-Lotbinière (Québec) G0S 1Y0, pour exécuter les travaux conformément au devis d'appel d'offres, pour un montant de 341 797.81\$ (taxes comprises).

QUE les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.07 (2009-04-130) - OCTROI CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DE VOIRIE, D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS DOMESTIQUE ET PLUVIAL POUR LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES RUES - DÉVELOPPEMENT DOMAINE LA POINTE DU JOUR

6.7 - OCTROI CONTRAT POUR DES TRAVAUX, D'AQUEDUC, D'ÉGOUT DOMESTIQUE ET DE VOIRIE D'UNE RUE PROJÉTÉE - DÉVELOPPEMENT DOMAINE LA POINTE DU JOUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit veut procéder à des travaux d'aqueduc, d'égout domestique et de voirie d'une nouvelle rue (environ 100 mètres linéaires): **Développement Domaine La Pointe du Jour**;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions par voie d'appels d'offres publics;

ATTENDU QUE les soumissions reçues et trouvées conformes sont au nombre de vingt-et-une (21);

ATTENDU QUE le rapport d'analyse de soumissions de la firme SNC Lavalin Inc. en date du 24 mars 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Breton et résolu unanimement:

QUE conditionnellement à la signature par les promoteurs du protocole d'entente, à l'acceptation par le Ministère des Affaires municipales des règlements d'emprunt numéro 279-12-08, le conseil municipal accepte la soumission présentée, par le plus bas soumissionnaire conforme, soit **Les Excavations H. St-Pierre Inc.**, 23, rue du Commerce, St-Christophe-d'Arthabaska (Québec) G6R 0E9, pour exécuter les travaux conformément au devis d'appel d'offres, pour un montant de 165 155.31 \$(taxes comprises).

QUE les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.08 (2009-04-131) - OCTROI CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DE VOIRIE, D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS DOMESTIQUE ET PLUVIAL POUR LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES RUES - DÉVELOPPEMENT PLACE DE LA RIVIERE ET DES TRAVAUX POUR LE PLUVIAL SECTEUR NORD-EST

6.8 - OCTROI CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DE VOIRIE, D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS DOMESTIQUE ET PLUVIAL POUR LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES RUES - DÉVELOPPEMENT PLACE DE LA RIVIERE ET DES TRAVAUX POUR LE PLUVIAL SECTEUR NORD-EST

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit veut procéder à des travaux d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial et de voirie pour la construction d'une nouvelle rue (170 m): **Développement Place de la Rivière** et la reconstruction de l'égout pluvial sur environ 350 m et réfection de voirie sur environ 180 m: **Pluvial secteur nord-est**;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions par voie d'appels d'offres publics;

ATTENDU QUE les soumissions reçues et trouvées conformes sont au nombre de douze (12);

ATTENDU QUE le rapport d'analyse de soumissions de la firme SNC Lavalin inc. en date du 26 mars 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Breton et résolu unanimement:

QUE conditionnellement à la signature par les promoteurs du protocole d'entente, à l'acceptation par le Ministère des Affaires municipales des règlements d'emprunt numéro 279-12-08 et 285-02-09, le conseil municipal accepte la soumission présentée, par le plus bas soumissionnaire conforme, soit **Maxi-Paysages Inc.**, 2601, avenue de la Rotonde, Charny (Québec) G6X 2M2, pour exécuter les travaux conformément au devis d'appel d'offres, pour un montant de 724 190,20 \$(taxes comprises).

QUE les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.09 (2009-04-132) - ACHAT DE COMPTEURS D'EAU

6.9 - ACHAT DE COMPTEURS D'EAU

Il est proposé par le conseiller Bernard Breton et il est résolu, à l'unanimité,

D'autoriser l'achat de 18 compteurs Sensus type SR-DR-M3, 5/8" x 3/4", de la compagnie FILTRUM Inc., au prix de 110.15 \$ l'unité ainsi 18 paires d'accouplements droits filetés, au prix de 14,70 \$ la paire, pour un montant total de 1 982.70 \$, plus les taxes applicables.

Que ce montant soit pris à même le budget de la municipalité au poste budgétaire 02.41300.526.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

06.10 (2009-04-133) - ACHAT DE GRAVIER 0-20MM CLASSE «B»

6.10 - ACHAT DE GRAVIER 0-20MM CLASSE «B»

Attendu que la Municipalité de Saint-Agapit a reçu de RAY-CAR (division de Sintra Inc.), une soumission pour la fourniture de gravier 0-20mm de classe B au montant de 9,00 \$ la tonne métrique, taxes en sus.

Il est proposé par le conseiller Bernard Breton et il est résolu, unanimement

Que la Municipalité de Saint-Agapit accorde le contrat pour la fourniture du gravier 0-20mm de classe B au montant de 9 \$ la tonne métrique, pour un montant total de 30 000 \$, à Ray-Car (division de Sintra Inc.), pour être épandu lors des travaux d'amélioration de la route Gourdeau.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.11 (2009-04-134) - AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE AVEC LE MTQ POUR LA GESTION DES PONTS

6.11 - AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE AVEC LE MTQ POUR LA GESTION DES PONTS

ATTENDU que le ministère des Transports et la Municipalité de Saint-Agapit conviennent qu'il y a lieu de signer une entente, eu égard à la gestion des ponts municipaux;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de ladite entente à intervenir et qu'il s'en déclare satisfait;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par le conseiller Bernard Breton et résolu que le conseil municipal autorise la signature de ladite entente, comme ici au long reproduite.

La mairesse Sylvie Fortin Graham et le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité. Une copie de cette résolution sera acheminée à la Direction de la Chaudière-Appalaches du ministère des Transports.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.12 (2009-04-135) - DEMANDE DE SOUMISSION POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS ET DES TROTTOIRS POUR 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012

6.12 - DEMANDE DE SOUMISSION POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS ET DES TROTTOIRS POUR 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012

ATTENDU les dispositions du Code municipal prévoyant que tout contrat de 100 000 \$ et plus doit faire l'objet d'appel d'offres publiques;

ATTENDU QUE le comité des Affaires municipales a pris connaissance du devis de déneigement et a fait ses recommandations;

Il est proposé par le conseiller Bernard Breton et il est résolu, unanimement,

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Agapit approuve les recommandations du Comité des Affaires municipales;

QUE la municipalité de Saint-Agapit procède à l'appel d'offres publiques pour l'entretien des chemins et rues de la susdite municipalité pour une période de trois (3) ans (2009-2010, 2010-2011, 2011-2012).

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.13 (2009-04-136) - CHEVALIER DE COLOMB

6.13 - AUTORISATION D'UTILISATION EAU POTABLE DONNÉE AUX CHEVALIERS DE COLOMB POUR LE LAVAGE D'AUTO

ATTENDU QUE le conseil de Saint-Agapit des Chevaliers de Colomb demande l'autorisation d'utiliser l'eau provenant de l'aqueduc municipal pour son lave auto qui sera tenu le 24 mai 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Breton et il est résolu, unanimement, d'autoriser le conseil de Saint-Agapit des Chevaliers de Colomb d'utiliser l'eau provenant de l'aqueduc municipal pour leur lave auto.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.14 (2009-04-137) - ENTRETIEN DES PLATES-BANDES

6.14 - SOUMISSION POUR NETTOYER ET ENTREtenir LES PLATES-BANDES

Attendu qu'Entretien Paysager Horti-taille a déposé une offre de service pour l'entretien des plates-bandes situées aux édifices municipaux, à l'enseigne de la rue Bergeron ainsi qu'à l'intersection de la rue Bergeron et de la rue Principale, pour 2009;

Attendu que les travaux proposés sont les suivants : le nettoyage du printemps, le désherbage, la taille et la protection hivernale, la fertilisation des végétaux et de la pelouse du bureau municipal et du centre culturel.

Il est proposé par le conseiller Bernard Breton, appuyé par la conseillère Pierrette Paquin et il est résolu

Que l'entretien des plates-bandes et de la pelouse des terrains municipaux soit confié à Entretien paysager Horti-taille, ayant une place d'affaires au 567, rang Prairie-Grillée, à Saint-Apollinaire (Qc) G0S 2E0, selon l'estimation présentée soit :

Entretien des plates-bandes (casernes des pompiers, bureau municipal, centre culturel, aménagement rue Principale et Bergeron, chalet des sports, plate-bande rue Bergeron incluant un lampadaire) au taux horaire de 31,00 \$ taxes non incluses. L'entretien comprend le nettoyage du printemps, le désherbage, la taille et la protection hivernale.

Fertilisation des végétaux : 80 \$ taxes non incluses

Fertilisation pelouse (Bureau municipal et Centre culturel) : 360 \$ taxes non incluses.

Que ces montants soient pris à même le budget de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07 - URBANISME

7 - URBANISME

07.01 (2009-04-138) - APPROBATION DE PROJET DE LOTISSEMENT

7.1 - APPROBATION DE PROJET DE LOTISSEMENT

Attendu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme émise lors de la réunion du 11 mars 2009.

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu unanimement:

Que le conseil municipal accepte le projet de lotissement des lots numéro 3 638 356 et 3 784 691 appartenant à Équipe Bergeron & Tremblay inc. pour créer les lots 4 378 615 à 4 378 625.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.02 (2009-04-139) - PROCÉDURE POUR TERRAINS À VENDRE « DÉVELOPPEMENT AGROPUR »

7.2 - PROCÉDURE POUR TERRAINS À VENDRE « DÉVELOPPEMENT AGROPUR »

ATTENDU QUE les terrains appartenant à la municipalité de Saint-Agapit sur l'ancienne propriété d'Agropur seront disponibles pour construction (unifamiliale, jumelé et multifamiliale) à l'été 2009;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit désire se doter d'une procédure de vente de terrains municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu, unanimement,

Que la procédure qu'entend suivre la Municipalité de Saint-Agapit est la suivante:

Chaque terrain vendu avec les services déjà en place devra être construit dans l'année suivant son acquisition;

Si le terrain a été réservé avec un dépôt avant que les services soient installés dans les rues projetées, la date de référence pour fixer le délai de construction sera 30 jours après que le terrain réservé soit prêt à construire avec les services d'égout pluvial, sanitaire et aqueduc et de même si l'acte notarié est ultérieur à cette date;

Pour chaque terrain (unifamiliale, jumelé ou multifamiliale) réservé un dépôt de 2 000 \$ sera exigé; Lorsque le délai de construction ne sera pas respecté une pénalité de 1 500\$ sera exigée pour année en infraction;

Le transfert d'un terrain réservé à une autre personne ne pourra servir de dispense pour retarder le délai d'une construction ou de l'achat d'un terrain;

La convention d'achat-vente lie les parties, de même que leurs successeurs, héritiers, successibles et ayant-droits.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08 - LOISIRS

8 - LOISIRS

08.01 (2009-04-140) - CONGRES AQAIRS

8.1 - CONGRÈS DE L'AQAIRS

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers, appuyé par le conseiller Bernard Lemay et il est résolu,

Que la Municipalité de Saint-Agapit inscrive, monsieur Christian Vermette, directeur des loisirs, au congrès de l'AQAIRS qui se tiendra du 31 mai au 3 juin 2009 à Val d'Or.

Que le coût de l'inscription est de 275 \$ plus taxes.

Que le secrétaire-trésorier par intérim est autorisé à effectuer les déboursés requis pour l'inscription, l'hébergement, le déplacement et les repas.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.02 (2009-04-141) - ZAMBONI

8.2 - RÉPARATION ET ENTRETIEN DE LA SURFACEUSE A GLACE

ATTENDU QUE le Comité de gestion des loisirs recommande d'effectuer le changement de la spirale verticale de la surfaceuse à glace et de faire, en même temps, l'inspection annuelle par Robert Boileau Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu, à l'unanimité,

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Agapit autorise la réparation demandée à la surfaceuse à glace et l'inspection annuelle, au montant de 2 000 \$, chez Robert Boileau Inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.03 - PORTE DE GARAGE

8.3 - REMPLACEMENT D'UNE PORTE ARRIERE - CENTRE SPORTIF G. H. VERMETTE

ATTENDU QUE le Comité de gestion des loisirs recommande d'accepter la soumission de Porte de garage SM pour le remplacement d'une porte de dimension 12' x14', au Centre sportif G. H. Vermette, pour un montant

3 663 \$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu, unanimement,

D'accorder le contrat pour le changement de la porte mesurant 12' x 14' au Centre Sportif G. H. Vermette, à Porte de garage SM, pour un montant de 3 663 \$ (taxes en sus).

Que ce montant soit pris à même le budget de la municipalité au poste budgétaire 02.70130.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.04 (2009-04-142) - LIGNE DES TERRAINS DE SOCCER

8.4 - PEINTURE DES LIGNES DES TERRAINS DE SOCCER

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gestion des loisirs de Saint-Agapit d'accepter la soumission de Peinture Lignes Plus pour effectuer le tracé des lignes des terrains de soccer chaque semaine de la saison 2009;

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers, appuyé par la conseillère Pierrette Paquin et il est résolu

Que la Municipalité de Saint-Agapit accorde le contrat pour effectuer le tracé des lignes des terrains de soccer, chaque semaine de la saison 2009, à Peinture Lignes Plus, au coût de 90,00 \$ plus taxes par semaine, pour une durée de 18 semaines.

Que ce montant soit pris à même le budget de la municipalité au poste budgétaire 02.70150.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.05 (2009-04-143) - CAN-AM BIKE FEST 2009

8.5 - LOCATION DE CLÔTURES ET ESTRADES POUR LE FESTIVAL CAN-AM BIKE FEST 2009

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de gestion des loisirs d'accepter la soumission du Groupe Blondeau pour la fourniture de 3000 pieds linéaires de clôtures et de 3 estrades de 400 places pour la tenue du Festival Can-Am Bike Fest 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu, unanimement,

D'accorder le contrat de fourniture de 3000 pieds linéaires de clôtures et de 3 estrades de 400 places, au montant de 5 040,00 \$, au Groupe Blondeau.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.06 (2009-04-144) - PISTE CYCLABLE

8.6 - ENTRETIEN DE LA PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gestion des loisirs de Saint-Agapit d'accepter la soumission de Gazon court Pier-Luc Olivier pour le balayage hebdomadaire de la partie asphaltée de la piste cyclable (portion appartenant à Saint-Agapit);

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers, appuyé par la conseillère Pierrette Paquin et il est résolu

Que la Municipalité de Saint-Agapit accorde le contrat pour le balayage hebdomadaire de la partie asphaltée de la piste cyclable (portion appartenant à St-Agapit) à Gazon court Pier-Luc Olivier, au montant de 55,81 \$ par semaine

Que ce montant soit pris à même le budget de la municipalité au poste budgétaire 02.70150.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.07 (2009-04-145) - POLITIQUE D'UTILISATION DES TERRAINS DE SOCCER

8.7 - POLITIQUE D'UTILISATION DES TERRAINS DE SOCCER

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu, unanimement, d'adopter la politique d'utilisation des terrains de soccer et football lors des journées de pluie, préparée par le directeur des loisirs, Christian Vermette.

Adopté à l'unanimité des conseillers

POLITIQUE D'UTILISATION DES TERRAINS DE SOCCER ET FOOTBALL LORS DES JOURNÉES DE PLUIE

Objectif de la politique :

La municipalité de Saint-Agapit adopte une politique d'utilisation de ses terrains de soccer et football, lors des journées pluvieuses. Cette politique a pour but d'éviter de dégrader les surfaces de jeux et ainsi conserver l'état des terrains dans des conditions de jeux optimales, et par le fait même, plus sécuritaires.

Conditions d'application de la politique

Lorsqu'il y a eu pluie en abondance et/ou lors de conditions printanières ou automnales, le directeur des loisirs (en cas d'absence, un employé désigné), visitera les terrains en milieu d'après-midi, afin de prendre la décision d'annuler ou non les activités.

En cas d'annulation, le responsable des activités concernées sera avisé par téléphone, au plus tard 3 heures avant l'heure du début d'une partie, ou 1 heure avant le début, dans le cas d'un entraînement.

Si la pluie débute en abondance après les délais mentionnés au paragraphe précédent, l'arbitre, dans le cas d'une partie, ou le préposé aux plateaux extérieurs, dans le cas d'un entraînement, aura l'autorité d'annuler la partie ou l'entraînement à la dernière minute.

08.08 (2009-04-146) - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE JOANIK MASSE

8.8 - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE JOANIK MASSE

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu, unanimement,

d'accorder une aide financière, au montant de 200 \$, à Yoanik Masse, membre du club de plongeon Rouge et Or, afin de l'aider à poursuivre sa saison de compétition en plongeon.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09 - PRÉSENTATION DES COMPTES:

9 - PRÉSENTATION DES COMPTES

09.01 (2009-04-147) - Liste des salaires bruts payés:

9.1 - LISTE DES SALAIRES BRUTS PAYÉS

Il est proposé par la conseillère Manon Provencher et il est résolu, que la liste des salaires bruts payés en mars 2009, au montant de 64 048.30 \$ soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09.02 (2009-04-148) - COMPTES IMPAYÉS AU 31 MARS 2009

9.2 - COMPTES IMPAYÉS AU 31 MARS 2009

Il est proposé par la conseillère Manon Provencher et il est résolu, que la liste des comptes payés, en date du 7 avril 2009, au montant de 153 093.11 \$, soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09.03 (2009-04-149) - Liste des engagements pour le mois de mars 2009 :

9.3 - LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS DE MARS 2009

Il est proposé par la conseillère Manon Provencher et il est résolu, que la liste des engagements effectués du 1er mars 2009 au 31 mars 2009, au montant de 26 191,94 \$, soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10 - VARIA:

10 - VARIA

Aucun sujet n'a été inscrit au «Varia».

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES:

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Madame Sylvie Fortin-Graham, mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

12 (2009-04-150) - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE:

12 - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Manon Provencher et il est résolu, de lever la séance ordinaire à 20h42.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

Ghislaine Gravel, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Ghislaine Gravel, secrétaire-trésorier/directeur général par intérim